

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 24, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Les intérêts du pays avant tout

La rentrée des Chambres est fixée au 14 novembre.

Nos honorables ont de la besogne!

Combien nombreuses sont les questions qui attendent une solution! Combien longue la liste des projets à l'étude qui dorment dans les cartons, d'où ils ne sortiront peut-être jamais, parce que l'on perdra un temps précieux en des discussions oiseuses, ou stériles.

Et puis, il y a les interpellations qui sont une des plaies du parlementarisme et la discussion des questions de politique pure qui n'intéressent guère le pays, et présentent l'inconvénient de raviver les rancunes et les haines des partis et des coteries.

Il y a mieux à faire que de perpétuer une agitation dangereuse, et de s'ébattre dans le vide, au grand détriment des intérêts de la nation, car c'est elle, en définitive, qui supporte les conséquences des fautes que commettent ses gouvernants.

Un pays, on l'a dit maintes fois, ne vit pas de politique, mais d'affaires.

Or les questions d'affaires dont la solution s'impose comme une nécessité sont nombreuses, on n'a que l'embarras du choix.

Il convient de citer, en premier lieu, les questions économiques et financières, parce que leur solution intéresse l'existence même de la France comme nation de premier ordre.

A l'heure actuelle, le peuple français est celui qui paie le plus d'impôts, son budget des dépenses va en augmentant d'année en année, tandis que la production nationale et le chiffre de la population demeurent à peu près stationnaires.

Cet état de choses anormal révèle un vice d'organisation ou une coupable impéritie dont les conséquences se feront douloureusement sentir dans un avenir plus ou moins éloigné.

Plus cette situation se prolonge, plus le mal s'aggrave, cela est dans la logique des choses.

Si riche que soit le pays, il arrivera fatalement un moment où il sera impossible d'augmenter les charges qui pèsent sur lui sans l'acculer à la ruine, à la banqueroute.

C'est pourquoi nos législateurs feraient sagement de mettre un terme à leur politique de coteries, pour s'occuper des affaires du pays et réaliser des réformes tant de fois promises et si vainement attendues.

Ils feraient sagement de rechercher les moyens de soulager notre agriculture, de relever notre commerce et de le mettre en mesure de lutter contre la concurrence étrangère.

Aujourd'hui, il est certain — la statistique en fait foi — que nous perdons du terrain sur tous les marchés à l'étranger. Nos exportations diminuent chaque année et d'autres prennent notre place et nous supplantent là où nos produits défont toute concurrence.

Notre marine marchande qui jadis venait au second rang, après celle de l'Angleterre, est descendue au cinquième après celle de l'Allemagne, des Etats-Unis et de la Norvège.

Ainsi de 1893 à 1896, tandis que notre flotte marchande augmentait de cent mille tonnes, la flotte marchande de l'Allemagne augmentait de trois cent mille, rien que pour les steamers de plus de mille tonnes.

Dans un autre ordre d'idées est-ce qu'il ne conviendrait pas également d'entreprendre de grands travaux publics destinés à donner du travail à nos ouvriers et à accroître l'activité commerciale de la France?

Il y a longtemps que l'on a démontré tous les avantages qui résulteraient au point de vue commercial et au point de vue de la défense en cas de guerre, de la création d'un canal, reliant la Méditerranée à l'Océan.

Et puis il y a tant à faire aussi au point de vue de l'organisation de l'assistance des malheureux et des institutions de prévoyance.

Nous le répétons, ce n'est pas la besogne qui manque.

Ce qu'il faut c'est la volonté de l'exécuter.
C. R.

M. LEYGUES A TOULOUSE

Au congrès de la Ligue de l'enseignement
Séance de clôture

Dimanche, à deux heures après-midi, a eu lieu, au théâtre du Capitole, la séance de clôture de la Ligue de l'enseignement, sous la présidence de M. Leygues, ministre de l'instruction publique, assisté de MM. Jacquin, président de la Ligue; Serres, maire de Toulouse; Bayet, directeur de l'enseignement primaire; Viguié, préfet.

M. Jacquin ouvre la séance en saluant le ministre et en donnant connaissance du télégramme du président de la République en réponse à un télégramme d'hommage respectueux à lui adressé, à l'ouverture du congrès.

Le président de la République assure la Ligue de sa sympathie pour l'œuvre à laquelle elle se dévoue.

M. Leygues, après avoir salué Toulouse, centre intellectuel, définit le rôle de l'instituteur dans la société actuelle.

Après avoir indiqué que la Ligue et le gouvernement républicain poursuivent un même but, le ministre termine ainsi :

Le gouvernement de défense républicaine auquel j'ai l'honneur d'appartenir, pour être vraiment digne de ce nom, doit vivre, doit agir; j'entends par là qu'il doit inspirer à tous les sentiments de sa force, il doit assurer à tous la paix, la sécurité dans le lendemain, la confiance dans l'avenir. Le gouvernement de la République a le devoir d'exiger de ceux qui viennent lui offrir leurs services des garanties de fidélité et de loyalisme. Nous n'avons rien à cacher, nous relevons très haut notre drapeau et notre cocarde. Nous sommes fiers de nos doctrines et nous les soutiendrons.

Défendant ensuite, en quelques mots énergiques, l'Université contre les attaques dont elle est aujourd'hui l'objet, M. Leygues déclare qu'elle est la plus grande école de tolérance, de liberté, de justice et de solidarité.

LA HAUTE COUR

La Procédure de l'Instruction

La procédure de l'instruction comporte sept volumes de deux cent cinquante pages environ chacun.

Le premier volume est consacré aux renseignements généraux. Il débute par le rap-

port du préfet de police sur le parti orléaniste, suivi du rapport de M. Hennion dont nous avons parlé. Ce sont ensuite des dépêches et rapports sur les manifestations des 12 décembre 1898 et 18 février 1899, sur la journée du 23 février et l'affaire d'Auteuil; puis les télégrammes chiffrés envoyés au duc d'Orléans, saisis et déchiffrés par le commandant Bazeris. Ces télégrammes sont pour le plus grand nombre connus de nos lecteurs. Le volume se termine notamment par des renseignements de police sur les groupements politiques de Marseille.

Le deuxième volume est uniquement consacré aux groupes royalistes. Ce sont d'abord au jour le jour les déplacements du duc d'Orléans et des inculpés actuels, puis les procès-verbaux des perquisitions et saisies. Chez M. Buffet on a saisi, on le sait, en dehors des instructions du duc d'Orléans et de nombreuses lettres, une liste sur attribution de préfectures.

Un rapport de M. Leproust termine le dossier de M. Buffet.

Le volume contient encore le détail et le texte des pièces saisies chez MM. de Chevilly Poujol, Godefroy, de Sabran-Pontevés, de Ramel, de Vaux, de Lur-Saluces, de Monicourt, de Parceval, etc.

La liste des procureurs généraux était suivie d'une pièce contenant quelques notes sur certains généraux. Voici cette pièce, cotée n° 92 dans le scellé 2 bis du dossier Duffet :

Général Godard, Bourges, franc-maçon; MM. Emile-Louis Frater, général de brigade, Verdun; Adrien Frater, colonel du 6^e hussards, Commercy. La mention « très mauvais » suit le nom du colonel Frater, aujourd'hui général et sous-chef d'état-major général.

L'Uniforme de M. Dubuc

L'incident Dubuc est en voie d'arrangement. L'accusé a refusé de revêtir les vêtements civils qui lui avaient été apportés, et il s'est promené toute la journée dans sa cellule avec un ample par-dessus. M^e Evain s'est employé en négociations auprès de M. Fallières pour faire rendre à son client les vêtements militaires qui sont sa propriété.

Le président de la Haute Cour a reconnu sur ce point le bien fondé de la réclamation de Dubuc. Celui-ci pourra s'habiller à son gré dans sa cellule à condition toutefois, qu'il se présente devant la Haute Cour en vêtements civils.

Les Protestations

Les journaux publient de nouvelles lettres de protestations contre les assertions contenues dans le rapport de M. Hennion. Signalons celles de MM. Boni de Castellane, et Paulin Méry, députés; de MM. Syveton, Bonnamour, Poirier, de Narçay-Girard, secrétaire de M. Jules Guérin, et Spiard, rédacteur à l'Antiquaire.

D'autre part, dans l'Intransigeant, M. Rochefort écrit qu'il a pris la résolution d'intenter un procès en cour d'assises à M. Hennion.

Au Transvaal

Pour les Blessés

La souscription ouverte au Havre en faveur des blessés des armées du Transvaal et de l'Etat d'Orange atteint près de 5,000 fr.

L'appel suivant a été affiché au palais de la Bourse :

« Un petit peuple est engagé dans une lutte terrible contre une nation puissante. Le Transvaal et l'Etat libre d'Orange combattent pour leur liberté chèrement acquise

jadis et pour la défense de leurs foyers, donnant au monde entier l'exemple de ce que peut faire une nation, même peu nombreuse, quand elle est mue par des sentiments de patriotisme que certainement le peuple français saura apprécier.

» Sans même poser la question de savoir si la guerre actuelle est juste ou non, nous faisons appel aux sentiments d'humanité de nos amis en leur demandant de nous aider à en atténuer les effets funestes pour les veuves et les orphelins des héros qui combattent lâbas pour leur liberté. »

Le comité termine en disant :

« Nous faisons cet appel dans un but purement humanitaire et non politique, et nous aimons à croire que nous ne l'aurons pas fait en vain. »

La Croix-Rouge française

Dès le début des hostilités dans l'Afrique du Sud, le conseil central de la Société française de secours aux blessés militaires a préparé quatre hôpitaux de campagne de 100 lits chacun, qui partiront par les premiers bateaux : 2 pour la Croix-Rouge anglaise, et 2 pour les blessés du Transvaal.

Évacuation de Colenso

Le Colonial Office a reçu une information annonçant que les troupes anglaises ont été retirées de Colenso et qu'elles se sont concentrées plus au sud, mais on n'a aucune nouvelle d'un engagement dans le voisinage de Colenso.

On confirme l'évacuation complète et l'annexion de Colenso et du district qui entoure cette position par l'Orange.

La Famine à Ladysmith

Le bruit court à Londres que la garnison de Ladysmith a presque épuisé ses vivres et ses munitions et qu'il ne faut pas songer à la ravitailler d'une façon quelconque.

INFORMATIONS

Poursuites contre un ministre

Nous avons annoncé qu'à la suite d'un discours prononcé par M. Millerand à Limoges, le directeur de la Croix, de Limoges, l'abbé Ardant, avait déposé une plainte contre le ministre. Le parquet a signifié à M. Ardant qu'aucune suite ne serait donnée à cette plainte.

Condammation à mort

La cour d'assises de Quimper, a condamné à la peine de mort le nommé Caer, coupable d'un triple assassinat et de vol.

CHRONIQUE LOCALE

Direction générale des Manufactures de l'Etat
Avis

Un concours (programme n° 1) pour le recrutement du personnel admissible aux emplois supérieurs de la culture et de la comptabilité, dans les Manufactures, aura lieu dans le courant du mois de mars prochain. Les jeunes gens qui désirent s'y présenter devront se faire inscrire avant le 1^{er} février 1900 dans les bureaux de l'une des directions sises à Alger, Béthune, Bordeaux, Cahors, Chambéry, Châteauroux, Dieppe, Dijon, Grenoble, Le Havre, Le Mans, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Morlaix, Nancy, Nantes, Nice, Orléans, Paris (Gros-Caillon),

Périgueux, Riom, Tonneins, Toulouse et Vesoul.

Les demandes d'inscription devront être accompagnés des pièces suivantes :

1° L'acte de naissance légalisé constatant que le postulant est français ou naturalisé et qu'il aura au 1^{er} novembre de l'année du concours 20 ans au moins et 26 ans au plus ;
2° Un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par le maire de sa commune ;
3° Un extrait du casier judiciaire ;
4° Un certificat de libération ou d'exemption du service de l'armée active ;
5° Le diplôme de bachelier soit es-lettres, soit es-sciences, soit de l'enseignement secondaire spécial, soit un certificat constatant que le candidat a été classé dans les 150 premiers sur la liste d'admissibilité à l'Ecole navale ;
6° Un certificat d'un médecin assermenté constatant que le postulant n'a aucun vice de constitution ou infirmité qui le rendrait impropre à un service actif.

Des exemplaires du programme sont déposés dans les bureaux des chefs de service en résidence dans les villes sus-indiquées où seront passés les examens écrits. Quant aux épreuves orales, elles auront lieu dans les localités qui seront désignées ultérieurement. Un avis spécial adressé aux candidats admis à ces épreuves leur indiquera la ville où ils doivent se rendre ainsi que le lieu, le jour et l'heure fixés pour l'examen.

Bourses d'internat aux écoles primaires supérieures

Par décret préfectoral, sur la proposition de M. l'Inspecteur d'académie, ont été accordées :

1° Une 1/2 bourse à l'école primaire supérieure de Martel, au jeune Jean Bonheure ;
2° Une 1/2 bourse à l'école primaire supérieure de Martel, au jeune Guirlande, Gaston ;
3° Une 1/2 bourse à l'école primaire supérieure de Montcuq, au jeune Floyrac, Georges ;
4° Une 1/2 bourse à l'école primaire supérieure de Luzech, au jeune Maurel, Jean ;
5° Une 1/2 bourse à l'école primaire supérieure des filles de Saint-Céré, à la jeune Agnès Emont ;
6° Une 1/2 bourse à l'école primaire supérieure de Montcuq, à la jeune Malbec, Marthe ;
7° Une 1/2 bourse à l'école primaire supérieure de Saint-Céré à la jeune Lespinasse, Henriette ;
8° Il est attribué une bourse d'internat à l'école primaire supérieure de filles de Saint-Céré à la jeune Soulhac, Marie.

CAHORS

Bourse aux Vins

Le prochain marché-foire aux vins aura lieu le vendredi 1^{er} décembre 1899 au siège de la Bourse aux vins (café Tivoli). Une exposition de plants sera aménagée dans le jardin de la Bourse aux vins.

Nécrologie

Hier ont eu lieu les obsèques de M^{me} veuve Raynal, belle-mère de M. Lacoste, le sympathique chef de bureau de la mairie.

Nous avons remarqué, dans le cortège, M. le maire de Cahors, la plupart des conseillers municipaux et employés de la mairie, ainsi qu'un grand nombre de notabilités.

Nous prions la famille d'agréer nos sincères condoléances.

La Cigale Divonienne

Lors du Festival donné au mois de juillet dernier par le Véloce-Sport cadurcien, l'Estudiantina moissagaise voulut bien prêter son gracieux concours à cette fête. Les divers morceaux exécutés par cette société furent particulièrement goûtés du public et applaudis chaleureusement.

Les jeunes gens de notre ville, pour qui la musique est une noble et agréable distraction, voulurent à leur tour avoir leur Estudiantina. Aidés des démarches de M. Dissès, ils jetèrent les bases d'une société musicale composée de mandolinistes, flûtistes et instrumentistes à cordes.

M. le colonel Marcot voulut bien s'intéresser à ce projet et autorisa M. Nouyrit, le distingué musicien du 7^e d'infanterie, à diriger gratuitement les efforts de nos jeunes débutants.

Aujourd'hui, nous sommes heureux

d'annoncer au public cadurcien que la nouvelle société est définitivement fondée, ses statuts sont approuvés, elle s'appelle la « Cigale Divonienne. »

Elle ne récoltera pas assurément autant de lauriers que l'Orphéon de Cahors ou l'Avenir cadurcien, mais elle prêtera de tout cœur son modeste concours aux fêtes de bienfaisance que ses aînés offrent tous les ans à la ville de Cahors.

La nouvelle société compte déjà quinze exécutants et autant d'élèves, elle sera bientôt en mesure de demander au public ses applaudissements.

L'assemblée générale de la Cigale Divonienne a eu lieu vendredi, 3 novembre, pour procéder à l'élection de son bureau définitif.

Ont été élus : Président, M. A. Dissès, directeur d'assurances, membre honoraire ; vice-président, M. Delport, conseiller général, membre honoraire ; trésorier, M. Milhet ; secrétaire, M. Valet ; archiviste, M. Linsac.

Conseil d'administration : MM. H de Valon, avocat ; Lacaze, avoué et Coueslant, imprimeur ; membres honoraires, MM. Maratuech, Delord et Rivière.

Société des Vétérans des armées de terre et de mer

Désireux de resserrer les liens d'une vieille camaraderie, dimanche, environ 60 vétérans ont répondu à l'appel des organisateurs et se sont rendus à Cahors pour former la 580^e section de leur société fraternelle.

A cet effet, à 10 heures du matin, une réunion a eu lieu dans une des salles de la mairie, où il a été procédé à la composition du bureau et des comités de direction et de surveillance.

Ont été élus :

Président : M. Bourdelles, ancien capitaine territorial.

Vice-Président : M. Allary, contrôleur des contributions indirectes

Trésorier : M. Crayssac, entrepreneur.

Secrétaire : M. Sémirot, employé de commerce.

Membres du comité de direction : MM. Sembel Jean, régisseur à l'Ermitage, Lagarde, matelassier, Rollés, tailleur de pierre, Liauzu, horticulteur, Garrigou, entrepreneur

Conseil de surveillance : MM. Capy Gérard, négociant à Mercuès, Flaujac, receveur ruraliste à Lalbenque, Bach Firmin, négociant à Promilhanes, Paillet, receveur ruraliste à Sauzet, Lacroix, propriétaire à Castelnau-Montrater.

Ensuite, les membres adhérents ont pris connaissance des statuts et des divers renseignements nécessaires.

A l'issue de la réunion, vers midi, les vétérans se rendirent à l'hôtel Combelles, où un banquet eut lieu sous la présidence de M. Guiraudies-Capdeville, ancien commandant des Mobiles.

La presse locale et régionale qui avait été gracieusement invitée, était représentée par la *Dépêche*, le *Réveil du Lot*, le *Réformateur du Lot*, l'*Alliance républicaine* et le *Journal du Lot*.

Dire que le repas a été fort apprécié de tous les convives, que le service a été irréprochable en tous points, est chose absolument inutile.

Et puis, quel entrain, quelle gaîté durant le banquet ! Ah ! c'était une bien belle fête que celle de dimanche ! Tous ces vieux braves, heureux de se retrouver, avec joie se rappelaient les jours passés. Ils parlaient des disparus, ils disaient comment et où un ami était tombé ; et tandis que par leurs souvenirs, ils revivaient l'époque où jeunes, en héros, ils luttèrent, une douce émotion, faite de la joie de se revoir et du regret des absents, passait sur tous.

Et puis, c'était aussi des cris d'indignation contre les traîtres, contre tous ceux qui n'avaient pas fait leur devoir, et c'était enfin des espoirs de revanche.

Au dessert, M. le commandant Guiraudies-Capdeville se leva et prononça l'allocution suivante :

Messieurs, Mes camarades de la Mobile du Lot qui font partie de votre société, ont bien voulu m'offrir la présidence de cette réunion.

Je me suis rendu d'autant plus volontiers à leur appel, qu'ils me fournissaient une nouvelle occasion de presser leurs mains loyales et qu'ils me procuraient aussi le plaisir de m'entretenir avec les quercynois qui ont fait, dans des corps différents, la campagne de France en braves et loyaux soldats.

Je vous remercie donc, Messieurs, du grand honneur que vous me faites, tout en regret-

tant que la présidence de votre banquet n'ait pas été réservée à un plus digne.

Permettez-moi maintenant, mes chers camarades, de vous faire connaître toute ma pensée sur le but de votre belle société des vétérans et sur ce que l'avenir lui réserve.

Ses fondateurs ont voulu, en premier lieu, grouper, autour d'un drapeau commun, les braves gens qui, dans un moment critique pour la France, ont uni leurs efforts et n'ont pas hésité à exposer leur vie pour défendre ce que nous avons de plus cher : La famille et le pays qui nous a vu naître — La Patrie.

Les fondateurs ont ainsi créé un centre autour duquel les sociétaires pourront se réunir, se retremper, se connaître, s'estimer et s'aimer.

Tel est le côté moral de votre association.

Ici, M. Guiraudies-Capdeville fait un lumineux exposé du but de la Société au point de vue matériel : il montre les avantages que tous peuvent retirer au bout d'un certain temps de sociétariat, et donne des chiffres très exacts.

Enfin il déclare avoir pleine confiance dans l'avenir de la Société et termine ainsi :

Pour vous en donner une preuve manifeste, je demande à être inscrit dès ce jour, en qualité de Vétéran.

Du reste, je suivrai avec sollicitude la marche de la société, et, si vous le permettez, j'aurai l'honneur, à l'occasion de notre réunion annuelle, de vous faire part de mes impressions et de recueillir les vôtres.

C'est dans ces sentiments patriotiques et humanitaires, que je salue respectueusement vos présidents : le vaillant général Jeannin-gros, dont la famille est originaire de Cahors et le général Lambert, le brillant combattant de Bazeilles.

Je bois à la prospérité de la Société des Vétérans.

Je bois enfin à l'union et à la bonne camaraderie des anciens combattants de la Défense nationale.

Vive la France !

Vive la République !

Ces paroles unanimement applaudies, M. Guiraudies se leva à nouveau et porta le toast suivant :

Vous avez élu tout à l'heure M. Bourdelles, président de la section formée aujourd'hui.

Je connais depuis longtemps M. Bourdelles, que j'ai eu l'honneur d'avoir sous mes ordres.

Vous ne pouviez faire un meilleur choix.

Par son activité, par son dévouement convaincu, M. Bourdelles est bien le créateur de votre section. Par la direction intelligente qu'il imprimera aux services de la Société, il en assurera le bon fonctionnement.

Je bois à M. Bourdelles et à ses excellents collaborateurs.

La presse locale et régionale est toujours sur la brèche, quand les questions de patriotisme et d'humanité sont en jeu. Nous serions ingrats, messieurs, de ne pas reconnaître les services qu'elle rend à la Société des Vétérans. Ses représentants dans ce banquet, sont de très estimables gens. Vous avez déjà pu vous en apercevoir.

Aussi, je vous propose de lever mon verre en leur honneur.

Des applaudissements nourris accueillirent ces paroles.

M. Delpérier, directeur du *Réformateur du Lot*, doyen de la presse locale et régionale, fit avec une émotion communicative, le résumé de l'année terrible et rappela quelques souvenirs personnels fort intéressants.

Notre excellent confrère M. Dissès, de la *Dépêche*, à son tour se leva et remercia les organisateurs de cette fête en ces termes :

Messieurs, au nom de mes confrères, je vous remercie tous de l'excellent accueil que vous avez bien voulu faire à la presse locale et régionale. Soyez persuadés, messieurs, que nous sommes touchés des marques de sympathie que vous nous avez prodiguées, aussi, comptez que notre concours le plus empressé vous sera assuré pour la réussite de votre belle société.

Messieurs, je bois à la Société des vétérans et à son succès.

De longues acclamations, des cris de vive la presse, saluèrent les excellentes paroles de notre confrère.

M. Capy, au milieu de l'émotion de tous les vétérans, prononça l'allocution suivante :

Chers Camarades,

Après toutes ces voix éloquentes et autorisées, je ne devrais élever la mienne que pour applaudir et remercier des encouragements qui nous sont donnés. Aussi, merci messieurs, des paroles qui traduisent si bien les sentiments qui nous animent tous, laissez-moi vous dire cependant combien est grand en cette première réunion, le plaisir que j'éprouve à nous voir tous fraternellement réunis. Si, par la pensée, je me reporte à l'année terrible, je vois que beaucoup de nos frères d'armes sont restés sur le champ de bataille, à eux notre culte et nos meilleurs souvenirs. Les nobles exemples qu'ils ont laissés traceront la voie à ceux qui, jeunes encore, sont venus grossir nos rangs. Quant à nous, chers camarades, malgré le poids des années qui commencent à se faire lourd (et je suis certain d'être l'inter-

prête de vos pensées les plus intimes) nous serrerions les rangs autour du drapeau pour chasser l'étranger et lui montrer que nous sommes toujours dignes de la devise : « N'oublions jamais. »

M. Bourdelles, président de la 580^e section des vétérans, parle ainsi :

Mes chers Camarades,

Permettez-moi de remercier les orateurs des paroles qu'ils viennent de faire entendre, mais surtout laissez-moi remercier M. le Commandant Guiraudies-Capdeville des éloges qu'il nous a prodigués.

Je vous remercie vénéré commandant, et tout en prenant bonne note de la promesse que vous nous avez faite d'entrer dans notre Société, permettez-moi de vous serrer cordialement la main.

Merci aussi aux membres de la presse de l'empressement qu'ils ont apporté à se rendre à notre invitation, et du concours dévoué qu'ils nous ont promis pour la réussite de notre œuvre.

Je bois à vous tous mes amis,

Vive la France, vive la République !

De longs applaudissements accueillirent ces cris qui furent répétés avec enthousiasme par les convives.

M. Bourdelles, très ému, remercia, et se tournant vers ses vieux camarades d'armes, ajouta :

Mes amis, à partir d'aujourd'hui, M. Guiraudies-Capdeville fait partie de la Société des Vétérans. Je vous propose de le nommer président d'honneur.

Acclamé à l'unanimité, au milieu des applaudissements enthousiastes, M. Guiraudies élu président d'honneur, remercia ses camarades de l'honneur qui lui était fait.

La série des toasts épuisés, MM. Capy, Gaubert, Vernet, Rollés, chantèrent quelques chansons patriotiques.

Mentionnons que lorsque M. Gaubert eut chanté « Les cuirassiers de Reischoffen », M. Bourdelles s'écria :

Mes chers camarades, je porte un toast à M. Bourrières, le seul survivant du Lot, des cuirassiers de Reischoffen.

Et en effet, M. Bourrières, présent au banquet, a été l'objet d'une longue manifestation de sympathie.

Enfin, l'heure s'avancant, M. le commandant Guiraudies-Capdeville, donna le signal du départ en ces termes :

Mes vieux camarades, avant de nous séparer, permettez-moi de souhaiter bon succès à la Société des Vétérans.

J'espère que l'année prochaine, nous nous retrouverons plus nombreux, tout au moins aussi nombreux, et toujours avec le cœur aussi vaillant et généreux qu'en 1870. Avant de nous séparer, chantons la Marseillaise.

M. Rollés, entonne l'hymne national qui est écouté par toute l'assistance, debout.

C'était la fin : on sortit de l'hôtel et l'on se rendit au café Divan, d'où l'on se sépara vers 4 heures de l'après-midi, chacun avec le regret que cette belle fête fût si courte, mais tous avec l'espoir de se revoir, l'année prochaine plus nombreux, car espère-t-on, les Mobiles du Lot, viendront aussi se ranger aux côtés des vétérans de la 580^e section.

Comité central d'études et de vigilance contre le phylloxéra

Procès-verbal de la séance du 28 octobre

Le comité central d'études et de vigilance contre le phylloxéra, s'est réuni le 28 octobre, à 3 heures à la préfecture, sous la présidence de M. Laparra, président du conseil de préfecture, délégué par M. le préfet.

Etaient présents :

MM. Dufour, directeur de la Ferme-Ecole du Montat

Valette, propriétaire à Labastide-Marnhac.

Caviolle-Dumoulin, propriét. à Prayssac.

Combes, propriétaire cultivateur à Vire.

Quercy, professeur d'agriculture à Cahors.

M. Imbert, chef de division à la préfecture du Lot assiste à la séance.

M. le Président donne lecture au comité

des résultats de l'enquête administrative sur la situation des vignobles en 1899. Il résulte de cette enquête que les viticulteurs ont renoncé complètement aux traitements insecticides pour défendre les anciennes vignes dont les surfaces continuent à décroître d'année en année.

Ces surfaces étaient de 9.368 hectares en 1898 : elles ne sont plus que de 7.539 hectares en 1899, soit une diminution de 1.828 hectares. Mais, d'autre part, la superficie des vignes américaines greffées ou producteurs directs, qui était de 13.137 hectares est actuellement de 13.710 hectares, soit un gain de 573 hectares.

Finallement, l'ensemble des vignobles se trouve amoindri de 1 255 hectares, il n'est plus que de 21.250 hectares.

Tout en constatant, à regret, la diminution de l'ancien vignoble, le comité est heureux, par contre, de relever une augmentation dans les plantations de vignes américaines.

M. le Professeur départemental d'agriculture fait connaître au comité, à titre de renseignements, que les demandes des propriétaires pour participer à la distribution des boutures de la pépinière départementale, se sont élevées en 1898 à 147. Chaque pétitionnaire a reçu une moyenne de 150 à 250 boutures.

La récolte de 1899 est évaluée à 22.000 boutures et comprend les espèces suivantes :

Riparias divers.....	1.000	bout.
Rupestris divers.....	3.000	id.
Hybrides américo-améric.	8.000	id.
Hybrides franco-américain	10.000	id.

Le comité remercie M. Quercy de sa communication et il s'en rapporte à sa compétence et à son équité pour la distribution de ces plants aux intéressés.

M. le Professeur départemental entretient ensuite le comité de la récolte du vin qui a été différente suivant les vignobles. Dans beaucoup de vignes le départ de la végétation a été très irrégulière et la naissance des raisins fort réduite. Mais la situation s'est améliorée au cours de la saison et malgré une sécheresse qui a duré jusqu'à fin septembre, la récolte a été généralement bonne. On compte un quart en sus de celle de l'année dernière, et le vin est de première qualité.

La sécheresse estivale, qui persiste encore à cette heure, n'a pas permis aux maladies cryptogamiques de se développer.

Pas plus qu'en 1898, le black-rot n'a causé de dégâts sérieux.

L'oïdium est certainement de toutes les maladies, celle qui a fait le plus de mal cette année.

Les soufres ont été négligés jusqu'ici, le vignoble du département se trouve actuellement fort contrarié.

Après une discussion approfondie de cette maladie, discussion à laquelle prennent part tous les membres, le comité insiste pour que les soufres de la vigne soient appliqués à l'avenir avec plus de rigueur, et il est d'avis de considérer désormais le soufrage comme une opération de culture ordinaire.

Continuant son exposé, M. Quercy ajoute que les viticulteurs ont été surpris par une invasion tardive de mildiou pour avoir négligé les derniers sulfatages.

Cette invasion a fait très peu de mal, mais elle aura laissé des spores qui pourront germer et nuire à la prochaine récolte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Mort subite

La dame Besse, née Quercy, tenancière de la buvette Franco Russe, rue Nationale, s'est affaïssée subitement hier matin, sur le seuil de sa maison ; des secours lui ont été vainement prodigués, elle avait cessé de vivre.

La santé de cette pauvre femme, âgée d'une cinquantaine d'années, était depuis longtemps chancelante. Sa mort a vivement impressionné les habitants du quartier, où elle ne comptait que des sympathies.

Tribunal correctionnel

Audience des flagrants délits

Balaguery Antoine, âgé de 22 ans, dont nous avons relaté l'arrestation pour ivresse publique, tapage, injures et rébellion envers les agents, a été condamné à 15 jours de prison et 5 fr. d'amende.

Layton Jean, de Castelfrac, âgé de 61 ans, est aussi inculpé d'ivresse manifeste et de tapage injurieux, suivi de menaces envers le maire de la commune de Castelfrac.

Layton qui a 30 ou 40 condamnations à son actif, est condamné à 1 mois de prison.

Un mandat de dépôt est prononcé contre le nommé Gilis Pierre, âgé de 53 ans. Vagabondage.

Cour d'assises du Lot

C'est le 13 novembre qu'aura lieu la cour d'assises, sous la présidence de M. Treilh, conseiller à la cour d'appel d'Agen. Deux affaires sont inscrites pour cette session :

1^o Affaire Constant, Pierre, dit Firmin, de Gourdon, inculpé de faux et usage de

faux en écritures privées : 9 témoins seront entendus.

2^o Affaire des voleurs de chevaux au préjudice de M. Cubaynes.

Tournée Frédéric Achard

C'est le vendredi 10 novembre qu'aura lieu la représentation tant attendue de *La Dame de chez Maxim*.

M. Mendasti, électrisé par le succès, se dépasse et se surpasse dans son rôle de Général ; M. Morens est un « Petypon » inénarrable, et M. Dalbert va de pair avec lui dans le rôle de « Montgicourt ». M. Laforest est plein d'entrain et de jeunesse dans le rôle de « Corignon » ; M. Moreau, parfait et tout à fait typique dans le « Duc ».

Quant à Mlle Dalbert, elle est étincelante, extraordinaire dans le rôle périlleux de « La Môme Crevette » ; il est impossible d'être plus spirituelle et plus jolie ; cette création la met en vedette pour toute sa carrière. Mme Candé-Sureau, que nous avons tant applaudie, trouve le moyen de nous étonner par une verve toute nouvelle ; elle n'est plus Mme Candé-Sureau, elle est « Mme Petypon », et elle y restera inoubliable. Mlles Darcy et L. Sureau sont d'une élégance merveilleuse. Mlle Norette est une adorable ingénue. — Enfin, il faudrait citer chacun, chacune, et donner à tous la meilleure place.

Cette magnifique troupe ne compte pas moins de vingt artistes.

Prochainement nous aurons une nouvelle et dernière représentation de *Cyrano de Bergerac*. Nous en reparlerons.

AVIS

M. JULES VALDIGUIÉ, photographe, rue du Portail-Alban, à Cahors, voulant mettre sa nombreuse clientèle en garde contre certains bruits, SANS DOUTE INTÉRESSÉS, qui circulent en ville, prévient le public qu'il n'a nullement l'intention de quitter Cahors.

Il vient d'apporter, au contraire, à son industrie les derniers perfectionnements de l'art photographique qui lui permettront de MAINTENIR bien haut, LA VIEILLE ET DURABLE RÉPUTATION DE SA MAISON ET DE NE REDOUTER AUCUNE CONCURRENCE NI COMME FINI DU TRAVAIL NI COMME PRIX.

Arrondissement de Cahors

CASTELNAU-MONTRATIER

Fête patronale et de l'inauguration de la distribution d'eau

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE PRÉFET DU LOT, ASSISTÉ DE MM. LES SÉNATEURS ET DÉPUTÉS DU DÉPARTEMENT.

Samedi 11 novembre : A la chute du jour, annoncée la fête par une salve d'artillerie ; à 8 heures et demie précises, retraite aux flambeaux

Dimanche 12 novembre : Inauguration du service d'eau : à 6 heures du matin, salves d'artillerie ; à 8 heures, distribution de pain et de vin aux indigents ; à 9 heures, aubades faites aux habitants de la ville ; à 2 heures, réception officielle des autorités ; à 2 heures et demie, défilé du cortège ; à 3 heures, mis en service des eaux ; 1^o bornes fontaines ; 2^o bouches d'arrosage ; 3^o bassin et jet d'eau de la Vierge ; de 3 heures et demie à 4 heures et demie, grandes courses plates, première course, pour les adultes : 1^{er} prix, 10 francs ; 2^e prix, 5 francs ; deuxième course, pour les enfants, 1^{er} prix, 5 francs ; 2^e prix, 2 fr. 50 ; à 4 heures, grand bal, sur la place de la Mairie ; à la chute du jour, salves d'artillerie ; à 6 heures, banquet officiel et illumination à giorno des édifices ; à 8 heures précises, grand feu d'artifice ; à 8 heures et demie, embrasement du bassin et fontaines lumineuses ; à 9 heures, grande promenade aux lanternes et grand bal sur la place de la Mairie.

Lundi 13 novembre : à 7 heures, salves d'artillerie ; à 9 heures, promenade en ville ; à 10 heures, concert sur la place Gambetta ;

à 1 heure, grande cavalcade allégorique représentant l'entrée triomphale de Neptune et de Bacchus dans la ville de Castelnaud ; 1^{er} char, Neptune représentant les eaux de Castelnaud ; 2^e char, Bacchus et son tonneau ; 3^e char, la Musique ; à 3 heures, grand bal et enlèvement du ballon le *Truffé et Gibertou* ; à 8 heures, illuminations et grand bal.

Mardi 14 novembre : Grande foire de la Saint-Martin ; à 9 heures, promenade en ville ; de 1 heure à 4 heures, concert et grand bal ; de 4 heures à 5 heures, Jeux divers ; à 8 heures, grand bal et illuminations, orchestre de 25 musiciens.

MM. les coureurs qui désireront prendre part aux courses, sont priés de se faire inscrire avant le jeudi 9 novembre, chez M. DAYMA, Secrétaire de la Commission.

Ceux qui désirent assister au banquet officiel sont priés de se faire inscrire au bureau du Secrétariat de la Mairie avant le 9 novembre.

La Commission.

MONTCUQ. — *A l'Institut Pasteur.* — Nous avons annoncé dernièrement qu'un taureau paraissant enragé, avait mordu son propriétaire M. Fortet, qui s'est rendu à l'Institut Pasteur.

Le taureau examiné par MM. Muret, vétérinaire à Montcuq et Delthil, vétérinaire départemental fut bien reconnu atteint de la rage. Au cours de l'examen, M Muret ayant été écorché au doigt par l'animal, est également parti hier soir pour Paris, où il suivra s'il y a lieu, le traitement de l'Institut Pasteur.

LE MONTAT. — *Grave imprudence.* — Il y a quelques jours, M. Miquel, sergent au 11^e de ligne, en permission chez ses parents, était en train de fourbir son fusil chargé, qu'il tenait imprudemment par le canon.

Soudain, par suite du heurt du chien contre le mur, le coup partit et toute la charge se logea dans le bras de M. Miquel. La blessure, large et profonde, donna passage à un flot de sang. Les voisins réussirent par bonheur à arrêter l'hémorragie au moyen d'une forte ligature.

Le docteur Valat, appelé à donner des soins au blessé, ne peut encore se prononcer sur les suites de cet accident.

LIMOGNE. — La foire de samedi favorisée par un beau temps, a eu son importance ordinaire. Le cours des bestiaux était le même que les foires précédentes.

Halle aux grains fortement approvisionnée :

- Blé, 13 francs l'hectolitre.
- Maïs, de 9 à 10 fr. id.
- Avoine, de 6,50 à 7 fr.
- Pommes de terre, 2 fr. 50 le sac.
- Graine de genièvre, 6 fr. les 50 kilos.
- Volaille, 60 c. le 1/2 kilo.
- Œufs, 70 c. la douzaine.

La truffe n'a pas encore paru, ce sera prochainement. Le gibier ne se vendait pas à cause de la chaleur qui ne permet pas de faire les expéditions.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Marché.* — Voici les cours du marché de samedi :

- Blé, de 13 fr. 50 à 14 fr. 50 l'hect.
- Avoine, de 6 fr. 50 à 7 fr. id.
- Maïs, de 11 fr. 25 à 12 fr. 50 id.
- Noix, de 14 fr. à 15 fr. id.
- Seigle, de 9 fr. à 9 fr. 50. id.
- Châtaignes, de 4 fr. à 4 fr. 50. id.
- Volaille, 55 c. la livre.
- Lièvres, 6 et 7 fr. la pièce.
- Perdreaux, de 1 fr. 75 à 2 fr.
- Œufs, 90 c. la douzaine.

Il y avait baisse sur les cochons gras, de 48 à 50 fr. le quintal.

Le marché aux prunes était peu approvisionné, et les cours n'avaient pas varié.

Brûlée. — La femme Lapergue, du village de Combelongue, commune de Rueyres, âgée de trente ans et mère de quatre enfants, a failli être brûlée vive dans son domicile, où un commencement d'incendie venait de se déclarer. Grâce aux cris d'alarme poussés par elle et aux prompts secours des voisins, le feu a pu être rapidement éteint. La femme Lapergue a reçu plusieurs brûlures aux mains et au visage.

Les dégâts sont peu importants et couverts par une assurance.

Accident. — M. Léon Boudet, âgé de cinquante-six ans, marchand de primeurs à Figeac, passant dans la rue du Faubourg d'Anjou, a été violemment renversé sur la chaussée par un bicycliste peu expérimenté. Il s'est fait dans sa chute des blessures d'une certaine gravité au bras et au flanc droits.

Tribunal correctionnel. — Audience du 4 novembre. — Les nommés Raoul Gentil, né à Falaise (Calvados), et Jean Daniel, tous les deux sans profession ni domicile fixe, poursuivis pour vagabondage, sont condamnés : Gentil, à dix jours de prison ; Daniel, à huit jours de la même peine.

Jean-Pierre Daynac, du Bourg, 100 fr. d'amende pour coups et blessures.

Jean Rougié, 73 ans, de Bannes, quinze jours de prison (loi Bérenger) pour soustraction d'une valeur.

Jules Bargues, d'Aynac, 20 fr. d'amende (loi Bérenger) pour violences et voies de fait.

Cyprien Lamanilève, de Cardailiac, 30 fr. d'amende (loi Bérenger) pour vol de récoltes.

La femme Bonhomme, 34 ans, de Lacapelle-Marival, est poursuivie pour vols de récoltes. L'affaire est renvoyée à la prochaine audience pour supplément d'enquête.

SAINT-CÉRÉ. — *Vandalisme.* — Ces jours derniers, des gens, restés jusqu'ici inconnus, ont démolé un banc de pierre que l'administration des ponts et chaussées avait fait placer au bord de la route de Saint-Céré à Bretenoux, au lieu appelé Beoune. Le banc, fait d'une pierre massive, était scellé dans le sol avec des barres de fer. Sa destruction a nécessité un certain déploiement de force de la part des malfaiteurs.

Arrondissement de Gourdon

SOULOMÈS. — Vendredi soir à 8 heures, un orage épouvantable s'est déchaîné sur notre région. Le tonnerre n'a cessé de gronder jusqu'à minuit, après quoi une forte pluie est tombée au grand contentement de tout le monde.

Depuis longtemps l'eau manquait et l'on désespérait de pouvoir faire les semailles en temps opportun.

Grâce à cette pluie bienfaisante les travaux de la saison vont être poussés avec activité.

BULLETIN FINANCIER

Sauf nos rentes qui se montrent un peu hésitantes, le reste des valeurs est plutôt ferme. Le 3 0/0 cote 100,17, le 3 1/2 0/0 101,75. Le Crédit Foncier se traite à 717, le Crédit Lyonnais à 996, le Comptoir d'Escompte à 600 et la Société Générale à 600. Le Suez vaut 3.625. Les fonds étrangers sont sans changement notable.

L'assurance sur la Vie

Si le passé est un excellent garant de l'avenir, la *Nationale-Vie* se recommande à tous par 69 ans d'honorabilité et de scrupuleuse exactitude. C'est d'ailleurs la *Nationale-Vie* qui offre à sa clientèle d'assurés et de rentiers viagers les garanties financières les plus exceptionnelles, car elle a durant sa longue existence accumulé des réserves libres telles qu'aucune autre Compagnie n'en peut présenter de semblables et qui font dire qu'elle est la plus riche des Compagnies d'assurances sur la vie. Il n'est donc pas étonnant que le chiffre des assurances souscrites en 1898 ait été plus considérable à la *Nationale* que dans aucune autre Compagnie française.

Renseignements confidentiels et prospectus gratuits au siège social à Paris. Agents généraux dans tous les Arrondissements de France.

A Paris, Paulette DARTY obtient un énorme succès avec « *Pourquoi je t'aime* » valse chantée sur les motifs de la célèbre valse « *Rose Mousse* » du maestro A. BOSCH, l'auteur si populaire de la « *Marche des Petits Pierrots* ».

Les amateurs de chant pourront se procurer l'accompagnement et les paroles de « *Pourquoi je t'aime* » chez tous les éditeurs.

EN 20 JOURS
 GUÉRISON RADICALE de l'Anémie
 Par l'ELIXIR DE ST-VINCENT-DE-PAUL
 Seul Produit autorisé spécialement.
 Pour Renseignements, s'adresser chez les
 SEURS de la CHARITÉ, 105, Rue Saint-Dominique, PARIS
 GUINET, Pharmacien-Chimiste, 1, Passage Saulnier, Paris.
 En vente dans toutes les Pharmacies

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

PREMIÈRE PARTIE

I

« BEAUTÉ », DES HORSE-GUARDS.

Bertie était de l'école de cette duchesse-là, et il considérait tellement les domestiques comme des meubles nécessaires, qu'un jour il n'avait eu garde d'interrompre une déclaration passionnée faite aux genoux de cette belle coquette de Lady Regalia, sans s'occuper de la présence du valet de chambre ni de la possibilité de voir comparaître ce serviteur à gages au banc des témoins à la Cour des Divorces.

Ce n'était nullement sa passion qui l'avait aveuglé ainsi; il ne se laissait pas dominer facilement et ne donnait jamais cours à aucune émotion trop forte: c'était simplement habitude et l'oubli que les domestiques n'étaient ni muets, ni sourds, ni aveugles de naissance.

Il versa sur ses mains quelques gouttes d'essence et mit ses gantelets.
— Allons, qu'y a-t-il, Berk?
Le jeune homme baissa la tête et se mit à jouer d'un air embarrassé avec un pot à tabac en ormolu; il était si ému qu'il en renversa à moitié le contenu.

Elevé à l'école nonchalante et impénétrable de son frère, familiarisé avec le monde et avec les amis de son frère, monde froid, insouciant, indifférent, bien élevé, impassible, dont le premier canon est qu'on doit perdre les derniers cent louis qu'on possède sans sourcilier et gagner un demi million sans témoigner la moindre satisfaction, le jeune Berkeley avait donc ce jour-là quelque gros péché à confesser. Sa nature d'ailleurs était timide et il parvenait difficilement à vaincre cette timidité.

Bertie le regarda et passa doucement sa main sur la tête du jeune homme.

— Allons, petit, avance! ce n'est pas une mauvaise action que tu as à te reprocher, je le parierais!

— Hum!... non... hum!... J'ai besoin d'un peu d'argent; une couple de ponies (1) — dit l'adolescent d'une voix un peu étouffée, sans chercher à rencontrer les yeux de son frère qui le regardait.

Cécil fit entendre un long sifflement sourd et tira une bouffée pleine de méditation de sa grosse pipe.

— Petit, tu as toujours besoin d'argent. Il n'y a pas que toi qui... moi aussi, j'ai besoin d'argent... tout le monde a besoin d'argent... Tout homme de notre monde, dans son état normal, a besoin d'argent... Tu dis deux ponies. Pourquoi faire?

— Je les ai perdus hier au soir, Poulteney me les a prêtés et je lui ai dit que je les lui

(1) Un pony, terme d'argot des clubs, vingt-cinq livres sterling (625 francs).

enverrais ce matin. Les ponies étaient partis avant que j'ai eu le temps d'y penser, mon pauvre Bertie, et je n'ai pas la moindre idée de l'endroit où je pourrais les trouver pour les lui payer.

— Une perte de jeu un peu lourde pour toi, murmura Cécil, en laissant glisser sa main de l'épaule du jeune homme tandis qu'une ombre de gravité passait sur son visage.

L'argent était très rare chez Bertie. Son frère lui lança un rapide regard de supplication: Berkeley avait l'habitude de se reposer pour sortir de ses embarras d'argent sur son frère aîné et d'être aidé par lui dans toutes les circonstances difficiles.

Cécil n'accordait jamais deux secondes de réflexion à ses propres préoccupations; mais il les aurait multipliées au centuple en prenant sur lui celles des autres avec une générosité infatigable et irréfutable.

— Je n'ai pas pu faire autrement, reprit le jeune homme d'une voix pleine de cajolerie, et plaidant sa cause d'un air presque piteux; je jouais avec Grosvenor et tu sais que cet animal a toujours la chance la plus étonnante du monde. Je ne pouvais pas savoir qu'il amènerait un roi et qu'il aurait les cartes qu'il a eues. Comment vais-je me procurer cet argent, Bertie? Je n'ose pas en demander à notre père et d'ailleurs j'ai dit à Poulteney qu'il aurait cette somme ce matin. Que dirais-tu, si je vendais la jument? Je deviens idiot, je ne puis vendre une jument en une minute.

Cécil se mit à rire, mais ses yeux fixés sur la charmante figure féminine du jeune homme

avaient une grande expression de douceur sous l'ombrage de leurs longs cils.

— Vendre la jument!... Quelle bêtise!... Comment veux-tu vivre sans avoir même une rosse!... Attends un peu, je crois que je pourrais te tirer de là. Ah! sacrebleu! voilà le carillon du quartier qui sonne. Je vais être en retard.

Cependant, sans que cette perspective lui fit apporter la moindre hâte à ses mouvements, il s'approcha de sa table de toilette, prit un des colifichets de velours et de filigranes d'or et le secoua pour faire sortir tous les billets de banque qu'il contenait.

Il y en avait assez de cinq et de dix livres pour faire quarante-cinq livres.

Il en prit un autre de cinq dans une petite liasse détachée, posée sur un roman de Ponson du Terrail, et lança le tout à son frère à travers la chambre.

— Voilà, petit! Mais n'emprunte jamais rien à d'autres qu'à tes parents, Berk, nous ne faisons pas cela, nous autres. Non, non! pas de remerciements. Mets cela dans ta poche. Si jamais tu retombes dans un autre pétrin, viens encore me trouver... Je t'en tirerais si je peux. Adieu... Iras-tu à la Chambre des Lords? Autant rester chez soi. Rien à voir, encore moins à entendre. Tout cela est usé. C'est la seule compensation que nous ayons, nous autres..., nous restons en dehors! — ajouta-t-il avec un peu de précipitation dans le ton, tant était grande sa terreur de tout ce qui ressemblait à une scène et tant il était pressé d'échapper à la reconnaissance de son frère. (A suivre).

LES CHAINES D'OR

PAR M. A. FLEMING

IV

LE MYSTÈRE

Elle et le baronnet étaient dans les meilleurs termes il était toujours prêt à l'accompagner dans ses promenades à pied et à cheval, toujours derrière elle pour lui tourner les feuillets de ses partitions et s'enthousiasmer à son chant.

Si ce n'était pas une cour assidue, cela y ressemblait beaucoup, et Rose n'en perdait rien.

Elle les regardait avec indignation et s'en vengeait en déployant tous ses charmes en faveur du jeune Révérend Augustus Clare.

— Ce n'est qu'une nullité! disait-elle à Grâce, et il n'a d'yeux que pour Kate. Comme je voudrais que mon Jules fût ici, ou même votre frère, Grâce; cela valait mieux que rien.

— Mon frère vous est très obligé!

— Vous me reprochez mes tendances à la coquetterie, reprenait Rose exaspérée; je voudrais bien savoir de quel nom vous qualifiez la conduite de Kate avec ce petit Ecossais.

— C'est de l'amitié, ma chère, répondait

Grâce en étouffant un sourire. Rappelez-vous qu'ils se connaissent depuis des années.

— De l'amitié!... Oui. Mais si c'était moi, ce serait une coquetterie impardonnable. J'espère que le lieutenant Reginald Stanfort sera satisfait quand il verra cela. Sir Ronald Keith est amoureux fou d'elle, et elle le sait et le laisse aller! Jamais on n'a vu de coquetterie plus froidement consommée.

— Quelle absurdité, Rose! ce n'est qu'une grande amitié.

Rose, incapable de supporter cela plus longtemps, s'élança furieuse hors de l'appartement, et se réfugia dans ses romans favoris.

Il est certain que Kate et Sir Ronald étaient souvent ensemble; mais en dépit de cette intimité, elle trouvait toujours moyen de consacrer chaque jour deux ou trois heures à M. Richards.

Le mystère de Rose restait toujours son mystère; elle ne pouvait encore en avoir la solution.

On ne voyait pas plus de M. Richards que s'il eût vécu à mille lieues de la maison, et Grâce, dans la solitude de sa chambre, se posait depuis quelque temps de nombreuses questions à ce sujet.

Une nuit de décembre, assise près de la fenêtre, elle songeait à ce mystère.

Kate n'avait pas paru au dîner, elle avait dîné avec le malade dans la chambre de celui-ci.

Vers neuf heures, elle était entrée au salon, pâle et préoccupée, et avait été distraite toute la soirée.

Maintenant que la maison était paisible et que chacun était chez soi, Grâce se demandait ce que cela signifiait.

M. Richards était-il plus malade? Pourquoi alors n'appelait-on pas un médecin? Qui était-il, cet étranger, auquel le père et la fille prenaient un si vif intérêt?

Ces réflexions empêchaient Grâce de dormir. La nuit était douce et claire, elle se leva, s'enveloppa dans un châle, et s'assit près de sa fenêtre.

Comme tout était calme, paisible, solennel! La lune argentée se balançait dans le ciel bleu, semblable à un globe de cristal; d'innombrables étoiles scintillaient comme des diamants; le sol, couvert de neige, étincelait et les arbres semblaient veiller sur le château de Danton comme des sentinelles immobiles.

Le village dormait dans le calme de minuit et les rayons de la lune faisaient briller la grande croix de l'église catholique et le clocher de l'église anglicane.

La rivière rapide et le canal stagnant reflétaient la lueur argentée de la lune.

La nuit était calme, silencieuse, admirable, mais non, pas silencieuse.

Un pas fit craquer la neige durcie et de l'ombre des arbres sortit une ombre.

Un homme enveloppé dans un long manteau, une toque de fourrure enfoncée jusqu'aux yeux, tourna l'angle du château et se mit à marcher de long en large sur la terrasse.

Le cœur de Grâce s'arrêta un moment. Qui était ce promeneur nocturne?

Ce n'était pas Sir Ronald Keith surveillant les fenêtres de la dame de ses pensées. Le baronnet n'était pas de cette taille.

Ce n'était pas le capitaine: le manteau dissimulait des formes trop élancées.

C'était quelqu'un que Grâce ne connaissait pas.

Ce n'était pas non plus un fantôme, car il s'arrêta un instant, alluma un cigare, et reprit sa promenade en fumant il y avait un quart d'heure environ qu'il allait et venait sur la terrasse lorsqu'une ombre vint le rejoindre.

Cette fois c'était une femme enveloppée dans un châle et la tête couverte d'un nuage blanc.

La lune tomba en plein sur sa pâle et belle figure. Grâce retint à peine un cri: c'était Kate!

Le fumeur s'avança, Mlle Danton prit le bras qu'il lui offrait, et tous deux se mirent à marcher en causant avec animation.

Une fois ou deux, Kate leva la tête vers les fenêtres sombres; mais elle ne pouvait voir Grâce, et ils passèrent.

Une demi-heure, une heure s'écoulèrent; l'horloge sonna la première heure, et les deux promeneurs nocturnes disparurent à l'angle du château.

Les instants s'écoulaient et Grâce restait assise sans pouvoir trouver de solution à son étonnement.

(A suivre).

PIANOS ET MUSIQUE A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

Bibliographie

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1405^e livraison (4 novembre 1899).

L'or du pôle, par Danielle d'Arthez. — Les Pécheries de Homard, par Ferdinand Merlot. — Le pays natal, par Mlle Julie Borius. — Le page de Jehanne, par M^{me} la Comtesse de Houdetot. — Les Secrets de la Prestidigitation: Une avalanche de pétales de rose, par St-J. de l'Escap.

Abonnements: France: Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union Postale: Un an, 22 fr. Six mois 11 fr. Le numéro: 40 centimes.

Hachette et C^o, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Armée et Marine

3, place du Théâtre Français, Paris.

Sommaire du n^o 37 (5 novembre 1899).

Réorganisation de notre artillerie de campagne. Lieut-colonel Delauney. — Le général Giovanninelli. — La défense de Saint-Jean de Losne en 1636. Général Rebillot. — Le doyen des soldats musiciens de France. J. P. — La plaquette de Roty pour l'identité des soldats. — Bouclier de sape. — Le drapeau des vétérans de Calais. — Les Autrichiens en Galicie. M. Branget. — Batna. — Les emblèmes des nouveaux

canons de campagne de l'armée allemande. — La guerre du Transvaal. Ch. B. — Quelques aphorismes appropriés à la marine française. — Le sous-marin télescopique Rogers. — Le paquebot La France. — Aigues-Mortes. Georges Fayolle. — Bâtiments de guerre étrangers en rade de Toulon. — Le Kléber, croiseur cuirassé. — Le cuirassé Saint Louis. — Les fêtes vénitienes à Marseille.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans dé livre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE
Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE
Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE
Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité: 30 jours. Prix des Billets: 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

4^{er} itinéraire
1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers, via Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire
1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n^o 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction

de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour:

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité: 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Billets d'aller et retour de famille
Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n^o 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour:

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité: 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Le propriétaire-gérant: A. COUSSLANT.